

DELIBERATION DD2026_076

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUJILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que depuis 2015 le Grand Périgueux adhère à l'Agence France Locale.

Que l'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL) a été initiée par la loi bancaire du 26 juillet 2013 suite à plusieurs années difficiles pour les collectivités en termes d'accès au crédit ou d'augmentation des marges pratiquées par les organismes prêteurs traditionnels.

Que soutenue par des associations d'élus dont l'AMF, elle s'inspire des agences de financement existant depuis très longtemps en Europe du Nord. L'AFL s'appuie sur une société territoriale exclusivement administrée par les élus de ses collectivités territoriales actionnaires, dont le Grand Périgueux (360 collectivités actionnaires au jour de la rédaction de la présente note, la liste est jointe en annexe).

Considérant que l'AFL permet aux collectivités d'accéder à des financements obligataires, avec un seul intermédiaire entre l'emprunteur et le marché financier, sans passer par la procédure des émissions groupées qui est rigide, lente et compliquée. L'AFL a par ailleurs une structure très réduite, et très peu de frais de gestion, contrairement aux banques de dépôts. En conséquence elle permet aux collectivités d'accéder à des financements bancaires sécurisés et à moindre coût.

Qu'au 31 décembre 2025, la dette souscrite auprès de l'AFL représente 69 533 936,22 € soit 53,5 % de l'encours du Grand Périgueux. Ce montant diminue progressivement, au même rythme que le remboursement du capital des emprunts

Que le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de l'AFL qu'il convient de désigner.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Désigne les représentants suivants au sein de l'assemblée générale de l'AFL :

Titulaire	Suppléant
PROTANO Pascal	AZEVEDO SOUSA Dorothee

- Autorise le représentant titulaire du Grand Périgueux ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU